

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
BÖTTCHER FRANCE**

ARTICLE 1 - PRINCIPES GENERAUX

1.1. Les présentes conditions générales régissent, sans restriction ni réserve, l'ensemble des commandes effectuées auprès de la société BÖTTCHER FRANCE.

Préalablement à toute commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la société BÖTTCHER FRANCE et déclare expressément les accepter sans réserve.

Sauf accord express, préalable et écrit, les présentes prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document et ne sauraient être modifiées ou complétées par des dispositions contraires ou supplémentaires pouvant figurer dans les documents du client, et ce quand bien même la société BÖTTCHER FRANCE en aurait eu connaissance.

Dans le cas où les conditions particulières d'une commande viendraient à déroger à l'une des dispositions ci-après, toutes les autres dispositions n'en resteraient pas moins valables.

1.2. Le contenu du site www.boettcher-systems.com / www.boettcher.de est la propriété de la société BÖTTCHER FRANCE, SARL immatriculée au R.C.S Evry sous le numéro 688 201 862 dont le siège est 3 rue des Acacias, ZAE le Chênet, 91490 Milly-la-Forêt.

Le site est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et peut donner lieu à des poursuites.

La société BÖTTCHER FRANCE reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle notamment sur les études, dessins, modèles et prototypes réalisés, même à la demande du client pour les commandes spécifiques.

1.3. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires notamment au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 2 – COMMANDES – FRAIS DE TRAITEMENT

2.1. Les commandes effectuées ne deviennent définitives qu'après confirmation de la société BÖTTCHER FRANCE par courrier ou e-mail.

2.2. Outre les produits traditionnels, la société BÖTTCHER FRANCE offre à ses clients la possibilité d'effectuer des « commandes spécifiques », sur mesure.

Les commandes spécifiques feront l'objet d'un devis qui sera soumis au client pour acceptation. Cette acceptation emportera vente définitive.

2.3. Les produits concernés par le programme « *échange-standard* », notamment les mandrins et certains accessoires, font l'objet d'une consigne préalablement définie et acceptée et d'un avoir émis au jour de la restitution du produit sous un délai de trois mois maximum.

Sont également consignés, les conditionnements (bidons, fûts et cuves) de la gamme chimie concernés par le programme de recyclage (*voir article 9-4 et suivants*).

2.4. Toute commande inférieure à 200 € HT sera refusée.

2.5. Des frais de traitement de 10€ par commande seront facturés.

2.6. La vente est considérée comme définitive dès la confirmation de la commande par la société BÖTTCHER FRANCE.

Toute demande de modification des caractéristiques du produit, notamment pour les commandes spécifiques, ne pourra être prise en compte par la société BÖTTCHER FRANCE que dans les conditions suivantes :

- être écrite,
- être parvenue à la société BÖTTCHER FRANCE avant sa confirmation de la commande.

En tout état de cause, aucune demande postérieure à la mise en fabrication des produits ne pourra être retenue.

2.7. En cas de refus de la demande de modification, le client restera redevable du prix de la commande initiale.

ARTICLE 3 FRAIS DE PORT - DELIVRANCE – LIVRAISON

3.1. Des frais de port sont imputables à chaque commande et sont fonction des catégories de produits et des montants des commandes. Ces derniers se définissent comme suit :

- rouleaux en regarnissage : participation aux frais de port selon devis,
- rouleaux en échanges standard : participation aux frais de port selon devis, franco de port à partir de 3000€ hors taxes de frais de garnissage,
- chimie pour impression, tissus de lavage et accessoires : participation aux frais de port de 4.5% du montant total de la commande, franco de port à partir de 850€ hors taxes,

- blanchets, plaques vernis et sous-habillages : participation aux frais de port de 4.5% du montant total de la commande, franco de port à partir de 4500€ hors taxes.

3.2. La délivrance est réputée effectuée :

- à l'arrivée des produits dans les locaux du client lorsque la société BÖTTCHER FRANCE livre les produits par ses propres moyens ou par un transporteur de son choix,
- à l'enlèvement des produits par le client du dépôt BÖTTCHER FRANCE,
- à la remise des produits au transporteur dans l'éventualité où le client impose le choix de son transporteur à la société BÖTTCHER FRANCE.

3.3. Les délais de livraison sont renseignés sur le document de confirmation de la commande considération faite de l'ordre d'arrivée des commandes, de leur volume et des délais de fabrication, notamment en cas de commandes spécifiques.

3.4. Les délais de livraison s'entendent en jours ouvrés et correspondent aux délais moyens de préparation et d'acheminement de la commande en France.

Bien qu'il ne s'agisse pas de délais de rigueur, la société BÖTTCHER FRANCE s'efforce néanmoins de respecter les délais de livraison indiqués.

3.5. Dans l'hypothèse où la livraison ne serait pas effectuée dans le délai contractuel, la société BÖTTCHER FRANCE en informera le client lequel disposera de la faculté d'annuler sa commande si la livraison n'est pas intervenue dans le nouveau délai annoncé à cette occasion, sauf si le retard de livraison est dû à un cas de force majeure.

3.6. Sauf disposition spécifique, les produits sont vendus non emballés, livrés ou mis à disposition départ usine ou dépôt BÖTTCHER.

3.7. Si le retard dans l'expédition est imputable au client, les frais de stockage seront facturés au client, à partir d'un mois à compter de la date de leur disponibilité, à hauteur d'au moins 1 % du prix hors taxes des produits stockés pour chaque mois commencé.

3.8. Sauf convention contraire, le renvoi des caisses de transport ou des emballages ne donnera lieu à aucun dédommagement.

3.9. Les frais de fret et d'expédition relatifs aux livraisons et aux expéditions, y compris les éventuels frais supplémentaires pour déviation, stockage, etc., sont, sauf convention écrite contraire, à la charge du client.

ARTICLE 4 - TRANSFERT DES RISQUES

De convention expresse, les risques sont à la charge du client dès la délivrance des produits, telle qu'exposée à l'article 3-1.

ARTICLE 5 - TRANSPORT

Conformément à l'article L 133-3 du Code du commerce, en cas d'avaries ou de manquants des produits livrés par un transporteur, le client devra effectuer toutes réserves auprès de ce dernier, et les confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire auprès de ce transporteur dans les trois jours de la réception, non compris les jours fériés.

ARTICLE 6 - RECEPTION DES PRODUITS

6.1. Les produits livrés par la société BÖTTCHER FRANCE sont présumés conformes.

6.2. En cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera prise en compte par la société BÖTTCHER FRANCE que si elle est effectuée par écrit, notamment par télécopie.

Compte tenu de la nature des produits, cette réclamation devra s'effectuer dans les trois jours suivant la réception des produits par le client. Ces réserves doivent être faites par le client à la société BÖTTCHER FRANCE.

6.3. Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

6.4. Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable et écrit de la société BÖTTCHER FRANCE.

6.5. Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par la société BÖTTCHER FRANCE ou son mandataire, le client ne pourra demander à la société BÖTTCHER FRANCE que le remplacement des produits non conformes et / ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

6.6. Conformément à l'article 1642 du Code civil, la société BÖTTCHER FRANCE n'est pas tenue des vices apparents et dont le client a pu se convaincre lui-même.

La réception sans réserve des produits commandés par le client libère donc la société BÖTTCHER FRANCE de son obligation de délivrance et vaut conformité de la commande.

6.7. Toute réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des produits concernés.

6.8. Les dimensions d'origine de chaque constructeur de machines à imprimer seront appliquées lors du revêtement des rouleaux des machines à imprimer pour lesquelles la commande ne comporte aucune indication de dimension spécifique.

En cas de rectification des rouleaux, la société BÖTTCHER FRANCE ne garantit que le respect des dimensions et des tolérances de surface convenues.

Il incombe au client de faire livrer à la société BÖTTCHER FRANCE des corps de rouleaux exempts de tout défaut. En cas de doute sur leur état, il doit demander à la passation de la commande, un contrôle du mandrin.

ARTICLE 7 – GARANTIES - VICES CACHES

Conformément à l'article 1641 du Code civil, la société BÖTTCHER FRANCE est tenue de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que le client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Cette garantie est exclue à l'égard du professionnel de la même spécialité que la société BÖTTCHER FRANCE.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS

8.1. La société BÖTTCHER FRANCE assumera en cas de besoin la responsabilité des produits contractuels défectueux conformément aux articles 1386-1 et suivants du Code civil.

Cette responsabilité est limitée aux produits, objet des présentes conditions générales de vente.

8.2. La société BÖTTCHER FRANCE s'engage, au titre de cette responsabilité, à remplacer le produit défectueux par un produit identique ou similaire en fonction de ses disponibilités ou, le cas échéant, à rembourser au client la valeur dudit produit au prix d'achat mentionné sur le bon de commande ou la facture.

L'étendue de la responsabilité de la société BÖTTCHER FRANCE pour les vices matériels inhérents aux produits provenant de fournisseurs externes est limitée à la responsabilité de ces derniers.

8.3. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du bien, d'accident ou de force majeure et la garantie de la société BÖTTCHER FRANCE est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

ARTICLE 9 - PRIX

9.1. Sauf disposition contraire expresse, les prix sont exprimés unitaires, en euro (€), nets et hors taxes, départ usine, emballage exclu.

9.2. Le prix de vente est celui en vigueur le jour de la confirmation de la commande par la société BÖTTCHER France ou l'acceptation du devis par le client.

9.3. La société BÖTTCHER FRANCE se réserve le droit de réviser ses prix, notamment si les conditions d'approvisionnement en matière première, de transport ou les coûts de la main d'œuvre venaient à être modifiées.

9.4. En cas de vente de produits contractuels en échange standard, il est expressément convenu que l'axe, le tube ou le mandrin du produit sera facturé au client, si ce dernier ne retourne pas à la société BÖTTCHER FRANCE le produit concerné dans les quatre-vingt-dix jours de sa date de facture, en bon état.

9.5. Tout contenant consigné (notamment bidons, fûts, cuves) non retourné par le client à la société BÖTTCHER France dans un bon état, vide de tout produit ou matière polluée, avec ses étiquettes et ses bouchons d'origine et dans la limite de sa date de validité ne sera pas considéré comme étant un conditionnement recyclable, le client ne percevra donc pas la valeur de consignation.

9.6. Dans l'éventualité où le mandrin usagé est fourni par le client avec accessoires (roulements, axes, ressorts, ...) le démontage sera facturé au client selon le tarif en vigueur. Les pièces usagées ne seront remontées sur les rouleaux regarnis qu'à la demande du client formulée par écrit.

Dans ce cas, la responsabilité de la société BÖTTCHER FRANCE ne pourra être engagée en cas de dysfonctionnement.

Tout remontage de pièces neuves ou usagées sera facturé au client ainsi que les pièces éventuellement fournies.

ARTICLE 10 - MODALITES DE PAIEMENT

10.1. Le règlement doit intervenir à la date inscrite sur la confirmation de la commande selon les modalités LME. Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle le prix est encaissé par la société BÖTTCHER FRANCE.

10.2. Toute somme non payée à échéance donnera lieu de plein droit au paiement par le client de pénalités, conformément à l'article L 441-3 alinéa 4 du Code de commerce.

10.3. Ces pénalités sont fixées à trois fois et demie le taux d'intérêt légal. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points.

Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement, sans qu'un rappel soit nécessaire.

ARTICLE 11 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La société BÖTTCHER FRANCE se réserve la propriété des produits vendus jusqu'à complet paiement du prix.

Les outils, qui auront été fabriqués par la société BÖTTCHER FRANCE ou selon ses instructions, demeureront sa propriété exclusive jusqu'à complet paiement du prix.

ARTICLE 12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

La société BÖTTCHER FRANCE se réserve les droits de propriété et de copyright sur tous dessins, données et documents fournis, même dans le cadre des commandes spécifiques.

ARTICLE 13 – CARACTERE OBLIGATOIRE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE BÖTTCHER FRANCE

13.1. Les présentes conditions générales de vente traduisent l'ensemble des droits et obligations de la société BÖTTCHER FRANCE.

Elles annulent et remplacent toutes les versions précédentes, à la date de leur acceptation.

13.2. En cas de nullité de tout ou partie des conditions générales de vente et de livraison, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée et, en particulier, cela ne libérera pas le client de ses autres obligations. La disposition privée d'effet sera alors remplacée par une condition se rapprochant le plus possible sur le plan économique de la condition remplacée, figurant notamment sur les autres documents contractuels de la société BÖTTCHER FRANCE.

ARTICLE 14 - ELECTION DE DOMICILE

La société BÖTTCHER FRANCE élit domicile au lieu de son siège social :

3 rue des Acacias, ZAE Le Chênet, 91490 Milly-la-Forêt.

ARTICLE 15 - REGLEMENT DES DIFFERENDS

15.1. De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales et les opérations de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

15.2. Tous les litiges nés de la validité, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation de ces conditions générales de vente relèveront exclusivement du ressort du Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité d'instances ou de parties ou d'appel en garantie.